



## LES 5 AXES DU MASTER CAWEB

- Deux langues étrangères : rédaction, traduction, langage technique.
- Traduction/Localisation : méthodes et outils de la traduction professionnelle, processus et outils de la localisation, aspects interculturels.
- Analyse et traitement d'images et de son.
- Création et gestion de sites web multilingues : conception, développement, administration, introduction au codage et à la programmation, utilisation d'outils professionnels.
- Gestion de projets multimédias et de projets de localisation.

## OUTILS ET LANGAGES UTILISÉS

### Création et gestion de sites web

HTML5, CSS3, XHTML, XML/XSL, JavaScript, PHP, MySQL

### Traitement numérique de l'image

Adobe Photoshop, Illustrator, InDesign, Premiere Pro

### Gestion de contenu

WordPress, Prestashop, Magento, Joomla!, Spip, Drupal

### Outils de localisation

SDL Trados, MemoQ

## LANGUES ÉTUDIÉES

**Langue A** : anglais obligatoire

**Langue B au choix** : allemand, espagnol, japonais, français langue étrangère, russe (les cours ont lieu à l'Université Herzen à Saint-Petersbourg) ou italien (les cours ont lieu à l'Université de Bologne à Forlì)

## LES CONDITIONS POUR ÊTRE APPRENTI

### Âge

Le candidat apprenti doit être âgé de moins de 26 ans. Cependant, il est également possible de conclure un contrat d'apprentissage au-delà de 25 ans à certaines conditions (contactez le secrétariat du Master pour plus d'informations).

### Nationalité

Le contrat d'apprentissage n'est pas réservé uniquement aux Français et ressortissants de l'Union européenne. Les étrangers hors UE peuvent également en bénéficier.

Pour cela l'employeur doit demander une autorisation de travail auprès du service de la main d'œuvre étrangère de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi.

## PROCÉDURE D'INSCRIPTION

**Pour être inscrit définitivement en Master CAWEB en apprentissage, il faut :**

- être admis en 2<sup>ème</sup> année de Master CAWEB (l'admission se fait sur dossier accompagné d'un test d'admission et/ou d'un entretien)
- avoir signé un contrat d'apprentissage valide avec une entreprise

Seuls les candidats titulaires d'un contrat d'apprentissage pourront s'inscrire en tant qu'apprentis et seront exemptés des droits d'inscription administrative.

Pour en savoir plus, contactez-nous ou consultez notre site web.

## DROITS ET OBLIGATIONS DE L'APPRENTI

### Le statut de l'apprenti

L'apprenti a un statut de salarié. À ce titre, il est soumis aux mêmes droits et obligations que les autres employés. Cependant, les apprentis préparant un Master sont affiliés au régime étudiant. Ils sont donc titulaires d'une carte d'étudiant.

### Les engagements de l'apprenti

- Être présent, assidu et performant.
- Tenir un poste de travail.
- Respecter les règlements intérieurs de l'entreprise et du Master.
- Se présenter aux examens.

## COMBIEN GAGNE UN APPRENTI ?

Le salaire d'un apprenti en Master de plus de 20 ans s'élève à 61% du minimum conventionnel. Il peut être supérieur par accord contractuel ou conventionnel.

## PARTICIPATION RÉGIONALE AUX FRAIS DE DÉPLACEMENT

Les apprentis peuvent bénéficier d'une participation du Conseil Régional d'Alsace aux frais occasionnés par leurs déplacements entre leur domicile et le lieu de formation universitaire.

Pour bénéficier de cette participation, il faut que l'apprenti habite à plus de 6 km du lieu de formation et en dehors de la commune ou du regroupement de communes du lieu de formation.